



SAISINE DE L'EXECUTIF

« Avis sur le projet de budget primitif de la Région Bourgogne pour 2007 »

présenté par

Clet VIOLEAU

Membre de la Commission de Synthèse

Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 11 JANVIER 2007

Conseil économique et social de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 1602 – 21035 Dijon cedex - Tél. 03 80 44 34 32 - Fax 03 80 44 33 09
e-mail : cesr@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au projet de budget primitif pour 2007,
- ◆ Les avis des commissions du CESR,
- ◆ L'avis de la commission de synthèse,

RAPPELLE :

► Qu'il s'agit du premier exercice budgétaire faisait apparaître le ticket modérateur sur la taxe professionnelle instauré par l'article 85 de la loi de finances initiale pour 2006 et prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2007 ainsi que la modulation de la TIPP.

OBSERVE :

Qu'il est accompagné d'un projet de modification d'un point du règlement budgétaire et financier de la Région relatif à son article 6, ainsi que d'une modification de la délibération sur le choix des durées d'amortissement.

CONSTATE :

Que les équilibres financiers par chapitre s'établissent à :

- 229 839 082 euros en section d'investissement,
- 521 377 925 euros en section de fonctionnement,
- soit au total : 751 217 007 euros dont 79 millions d'euros pour la gestion active de la dette.

L'emprunt d'équilibre s'élève à 121,4 millions d'euros. Le budget réel s'élève à 671,8 millions d'euros et progresse de 22 % par rapport à 2006, mais seulement de 12 % en périmètre constant.

AP / AE

Autorisation de Programme (AP) = section d'investissement :

- 228 975 140 euros, principalement affectés à 4 fonctions et incluant 500 000 euros pour dépenses imprévues :
 - l'enseignement : 91 125 000 euros,
 - les transports : 52 050 800 euros,
 - l'aménagement des territoires : 46 664 200 euros,
 - l'action économique : 22 260 000 euros.

Autorisation d'Engagement (AE) = section de fonctionnement :

- 368 748 184 euros, principalement affectés à 5 fonctions et incluant 500 000 euros de dépenses imprévues :
 - la formation professionnelle et l'apprentissage : 168 721 384 euros,
 - les transports : 102 718 400 euros,
 - l'enseignement : 39 161 000 euros,
 - l'action économique : 27 154 500 euros,
 - la culture, sport et loisirs : 15 897 100 euros.

CP

En section d'investissement :

- 330 046 196 euros principalement affectés à 5 fonctions :
 - dettes et autres opérations financières : 92 791 300 euros (dont 79 millions pour la gestion active de la dette),
 - transports : 81 759 409 euros,
 - enseignement : 74 804 018 euros,
 - aménagement des territoires : 30 463 731 euros,
 - action économique : 23 901 738 euros.

En section de fonctionnement :

- 421 170 210 euros principalement affectés à 6 fonctions et inclut une constitution de provision pour un montant de 290 299 euros :
 - formation professionnelle et apprentissage : 155 301 793 euros,
 - transports : 104 474 809 euros,
 - enseignement : 67 795 668 euros,
 - services généraux : 31 820 109 euros,
 - action économique : 24 460 111 euros,
 - culture, sport et loisirs : 17 046 049 euros.

Recettes

Elles sont estimées à 751 217 007 euros et se décomposent comme suit :

- recettes d'investissement : 229 839 082 euros,
- recettes de fonctionnement : 521 377 925 euros.

Elles sont caractérisées par une hausse des taux de 1,8 % de la fiscalité directe (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) correspondant au taux d'inflation prévu par la loi de finances.

Le taux de bases plafonnées notifié par les services fiscaux s'élève à 44,08 %, ce qui conduit à une perte d'environ 15 millions d'euros sur la taxe professionnelle.

En matière d'impôts indirects, le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 euro. Le tarif sur les certificats d'immatriculation est maintenu à 35 euros. L'exonération totale de taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules propres est maintenue.

En termes d'impôts directs, le produit attendu est de 112 612 431 euros (non comprises les compensations fiscales reversées par l'Etat au titre des abattements, dégrèvements et exonérations).

LES CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS ET DE LA SECTION DU CESR ONT FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS (les contributions sont consultables in extenso en annexe du présent document) :

Aménagement des territoires et agriculture

Il est important que les aspects intra régionaux, interrégionaux et nationaux des transports soient envisagés dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire décloisonnée, afin de désenclaver les territoires et de coordonner les efforts.

Le CESR attire l'attention des élus régionaux sur les territoires périurbains, qui ne sont pas intégrés dans le secteur d'un Pays, et donc non éligibles aux aides. Il suggère que les spécificités du périurbain soient prises en compte dans les critères d'attribution.

Le CESR suggère également que la diversification agricole de proximité soit encouragée par le Conseil régional. Les initiatives porteuses que sont les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) peuvent retenir l'attention de la collectivité, car elles instaurent une relation directe entre producteurs et consommateurs. Pour le CESR, l'une des missions cruciales du Conseil régional en matière agricole est la valorisation des produits de qualité, des ressources et des savoirs faire.

Action économique et tourisme

La Région a défini sa stratégie économique pour la période 2005-2010 dans le cadre du Schéma régional de développement économique : ce projet de budget en est la traduction concrète.

Il est en hausse de 3 % par rapport à 2006. Il convient de noter le désengagement de l'Etat dans le domaine économique et la baisse des crédits émanant des fonds européens.

Le CESR relève la volonté de la Région de structurer l'économie régionale : la priorité est donnée aux démarches collectives, aux filières, pôles de compétitivité, pôles d'excellence ou à des démarches individuelles si elles s'inscrivent dans les thématiques prioritaires.

Les pôles de compétitivité ne pourront pas compenser les pertes d'emplois dans les secteurs sinistrés de l'industrie : il faut prendre en compte la réalité des salariés.

En matière de tourisme, le budget 2007 est caractérisé par la deuxième année d'exécution du Schéma régional de développement touristique. Il est en hausse de 10 % par rapport à 2006.

Transports

Le CESR approuve l'investissement de la Région en matière de transport ferroviaire de voyageurs. L'offre et la fréquentation (nombre de voyageurs) ont augmenté de 10 % en 2006. Ce succès a été obtenu sur l'ensemble du réseau après plusieurs années d'amélioration du service rendu.

Il note avec satisfaction le projet d'électrification de la portion Chagny-Montchanin qui permettra le raccordement vers Lyon de la branche Est du TGV Rhin-Rhône avec des investissements limités. De même, il approuve le choix de la Région de demander le maintien du personnel dans les gares TER de la Région.

Il constate que le financement du TGV Rhin-Rhône n'apparaît plus dans le budget 2007 ; l'essentiel ayant été inscrit, comme la loi l'impose, au budget 2006. Mais le paiement n'interviendra que progressivement par la suite en fonction de l'avancement du chantier.

Mais, le CESR regrette que les hausses de capacité du TER réalisées cette année ne soient pas compensées par l'Etat.

Il s'interroge également sur l'avenir des petites lignes du Morvan et de la Bresse et note le risque que les Régions soient amenées à participer, un moment donné, au financement des dépenses de modernisation et renouvellement d'infrastructures.

Environnement

Le CESR regrette certaines contradictions qui apparaissent encore entre les différentes politiques menées par le Conseil régional. Aussi, apprécie-t-il le souci de prise en compte systématique du développement durable dans l'ensemble de ses politiques et en particulier l'intégration de cette dimension dans les commandes publiques.

Action européenne et internationale

Le CESR note avec satisfaction la nouvelle organisation de la *Direction de l'Europe, international et coopération décentralisée* qui se renforce et se structure par la création de deux services : service de l'Europe et service de la coopération internationale.

Habitat

Il convient de conditionner l'aide du Conseil régional à l'existence d'une étude d'opportunité ou d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

On notera que les axes poursuivis par le Conseil régional vont dans le sens des préconisations du CESR.

Sport

Le CESR souhaite attirer l'attention sur l'importance du sport en milieu rural qu'il faut soutenir avec force, notamment en ce qui concerne le transport qui peut présenter un frein à la pratique sportive.

Santé

Le CESR prend acte des différentes actions régionales dans ce domaine ; il souhaite néanmoins que dans le cadre du soutien au réseau sanitaire bourguignon, le Conseil régional veille avec la plus grande vigilance à ce que les professionnels s'engagent à prendre en charge toute la population sans exclusive et notamment les personnes relevant de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Formation professionnelle et apprentissage

Le CESR considère l'effort réalisé par la Région et approuve ce projet de budget dans la mesure où :

- il soutient la recherche, secteur qui a pris en Bourgogne un important retard par rapport aux autres Régions,
- il participe au regroupement des établissements de formation supérieure,
- il prévoit des dépenses utiles dans les lycées et réalise des travaux d'entretien qui permettront la conservation du patrimoine,
- il est cohérent avec le PRDF (Plan Régional de Développement des Formations) et le SRDE.

Concernant la recherche, il apparaît cependant que le paysage se complexifie. Il avait été préconisé dans l'avis sur « la recherche en Bourgogne » rendu par le CESR, de créer une seule structure chargée de l'interface entre la recherche et les entreprises. La dispersion induit une perte d'efficacité.

Le CESR suggère l'évaluation des actions menées en matière de recherche, mais aussi d'accompagnement vers l'emploi. Il faut mettre en place des indicateurs d'efficacité (pas seulement d'exécution des programmes), comme par exemple considérer les emplois créés au regard des sommes investies.

Culture et TIC

Le CESR salue les nouvelles inflexions prises par la Région en matière culturelle pour l'année 2007.

Le fonds régional pour la création et la diffusion artistique, lié au conventionnement pluriannuel avec des équipes artistiques, équipements culturels et collectivités, est une mesure attendue et proposée par le CESR dans son avis « La Région : espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles ? ». Elle permettra sans conteste la pérennisation de projets structurants et la lisibilité des attentes de la Région en matière culturelle. Le CESR insiste sur l'importance d'inscrire des exigences de médiation, d'éducation et de liens avec les pratiques en amateur dans ces conventions pluriannuelles.

Les conventions de développement culturel, signées avec les communes considérées comme des « villes d'appui », et destinées à faire émerger des projets d'envergure, répondent avec pertinence aux besoins d'aménagement culturel des territoires, et préfigurent des volets culturels forts des contrats de Pays. Le CESR ne peut qu'approuver l'expérimentation des conventions de développement culturel et est favorable à sa généralisation. Il souhaite suivre de près cette politique et en réaliser une évaluation.

Le CESR attire enfin l'attention de la Région sur la nécessité d'envisager les politiques culturelles de façon transversales, et suggère que soient poursuivies les collaborations entre services afin que les domaines de la culture scientifique, technologique et industrielle, comprenant notamment les sociétés savantes, les ateliers de culture scientifique, les expo sciences et de l'éducation artistique, fassent partie de la réflexion sur les politiques culturelles.

En matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, le CESR constate que l'année 2006 a été particulièrement riche en initiatives et en avancées, avec les assises régionales des TIC et l'obtention de la licence Wi Max pour la Bourgogne.

Le CESR propose également que la Région, en tant que chef de file, coordonne les structures qui s'équipent de salles de visio conférences afin de vérifier que le matériel soit compatible.

CONCLUSION

Le CESR constate avec satisfaction un taux d'exécution supérieur à 90 % du budget 2006 de la Région, ce qui témoigne à la fois de la volonté de réaliser les actions prévues et d'une bonne maîtrise des dépenses.

Il se montrera très attentif à l'impact possible du Contrat de Projet (CPER) 2006-2013 dont les incidences sur le budget régional 2007 ne sont pas connues à ce jour.

Le budget 2007 intègre 75 millions d'euros au titre des ressources en provenance de la TIPP, ce qui représente 11 % des ressources de la Région. Il convient de rappeler que l'assiette de cette ressource est tout à fait aléatoire.

Les transferts de compétences insuffisamment compensés de la part de l'Etat pour certaines missions d'une part, la volonté du Conseil régional de Bourgogne de maintenir un niveau d'équipement élevé d'autre part, conduisent cette année la Région à recourir à une forte augmentation de l'emprunt d'équilibre (+ 57,5 millions d'euros par rapport à 2006).

Dès lors, le CESR s'interroge sur la marge de manœuvre de la Région pour les années à venir.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'environnement

« LA SINCERITE D'UN BUDGET A L'AUNE DE CELUI DE L'ENVIRONNEMENT

Alors que l'environnement se trouve au cœur des préoccupations des citoyens et qu'il tient une place croissante dans les discours des candidats à diverses élections... Alors que les associations de protection de la nature et de l'environnement, comme les associations humanitaires, sont tout en haut des indices de confiance de l'opinion, très loin devant les politiques et autres décideurs, l'Etat confisque progressivement l'environnement aux citoyens en supprimant les apports de fonds publics, indispensables aux nombreuses missions que ces associations doivent remplir pour l'intérêt général et inscrites dans les lois et maintenant dans la Constitution.

Nous sommes donc en droit de nous demander s'il existe encore une politique nationale de protection de la nature. Certes, les collectivités n'ont pas à suppléer systématiquement les désengagements de l'Etat dans tous les domaines, surtout s'ils ne sont pas de leur compétence légale ou si ne leurs sont pas alloués les budgets correspondants. Décentralisation ou déconcentration, les collectivités ont cependant acquis une place prépondérante qui leur permet d'exercer un pouvoir d'influence et de compétence s'étendant bien au-delà de la répartition juridique. On aurait pu penser que ce mouvement de décentralisation allait impliquer une approche locale plus pertinente de l'environnement, y associant plus étroitement la société civile et ses représentants. C'est loin d'être le cas.

Certes, l'environnement n'est pas seulement une question de budget, mais ce dernier est tout de même un indicateur de la place accordée au sujet. Le budget de la nation pour le MEDD est de 0,4%, dont la majeure partie va aux pollueurs. La lecture des objectifs de la Région, les 4 axes majeurs définis et leurs déclinaisons « transversales » nous conviennent dans les grandes lignes. Mais, première remarque, **elles ne correspondent pas à une démarche de concertation spécifique avec le mouvement associatif régional**, tel qu'il en avait émis le souhait avant les élections et comme le voudrait la législation, notamment européenne, renforçant la participation des citoyens en amont des décisions (assises bisannuelles de l'environnement ?) (*)

Si, comme les autres assemblées, le Conseil Régional affiche le développement durable ou soutenable, la mise en actes cohérents est beaucoup plus laborieuse, voire contradictoire. Faute de temps, je ne citerai que trois dossiers :

- **sa participation financière à la réalisation de la LGV RHIN RHONE** : les investissements pharaoniques se feront au détriment du réseau régional et interrégional existant, seule véritable responsabilité, et alors que les investissements dans le TER ont montré leur pertinence. La LGV sera un boulet financier et un désastre écologique : la branche Est et la branche Sud signeront l'arrêt de mort des zones humides des régions traversées, rendant caduques les intentions de la région dans ce domaine et annihilant les efforts – et les crédits – mis dans leur protection et celle de la ressource en eau.
- **Le soutien de la Région au « Pole nucléaire bourguignon » se fera au détriment et en contradiction avec le développement des énergies renouvelables et aux emplois de proximité qu'elles génèrent.** Est-ce pour cela que c'est la dernière année de soutien au solaire ?
- **La gestion conservatoire de la biodiversité et la restauration des corridors écologiques**, sont des objectifs louables de la Région étroitement liés à la gestion de NATURA 2000. Or, du fait même de la décentralisation, la maîtrise donnée aux élus locaux et aux collectivités garantit un contrôle total de Natura 2000 à ses opposants les plus déterminés. Elle est applicable aux réserves naturelles et aux arrêtés de protection de biotopes... Comme je le demande depuis mon arrivée dans cette assemblée, il serait temps que le CESR fasse un état des lieux de la biodiversité dans notre Région.

Les Pays terminent la première génération de leur charte et engagent la seconde, qui dépendra de fonds européen donnant la priorité au développement soutenable. Or, les premiers bilans montrent que l'environnement, presque partout inscrit comme une priorité transversale, n'y a constitué au bout du compte que pour moins de 1% des budgets. Ce qui revient pour les associations qui ont participé activement à ces Chartes à constater que l'environnement est ce dont on s'occupe quand on a fini de s'occuper du reste, et s'il reste du temps, du fric et du personnel pour le faire.

Avec le soutien incongru à VITAGORA, ou à MAGNY COURS , il y aurait ainsi une litanie de contradictions à soulever, qui posent le problème de la sincérité de budgets dédiés à l'environnement et au développement durable, qui ont certes augmenté ces dernières années en même temps que les discours, mais qui restent inopérants car contredits dans les faits par des investissements dérogatoires destructeurs et l'absence totale de démocratie participative.

(*) le sport, l'insertion, la culture, l'agriculture....mais l'environnement : zéro, dans la liste des organismes où la région a pris des engagements financiers supérieurs à 75000 euros ou représentant plus de 50 % du compte de résultat ».

Intervention de Gérard MOTTET
personnalité qualifiée

« Au cours de la dernière réunion de la Section Culture du CESR pendant laquelle a été auditionné le directeur des Affaires culturelles du Conseil régional dans le cadre de la préparation d'un avis sur la culture scientifique et technique, je suis intervenu pour attirer l'attention de ce directeur sur le point suivant :

- le champ d'action du Conseil régional en termes de culture est à l'image de celui de l'Etat, essentiellement orienté vers une conception artistique de la culture et, dans ce domaine, la Région Bourgogne joue pleinement son rôle.

En nous exposant cette action, le directeur des Affaires culturelles a mentionné l'appui apporté par la Région à des « associations » (Musique Danse Bourgogne, Centre régional du Jazz) qualifiées par lui d'« associations régionales ».

Un autre volet de la culture en Bourgogne est également organisé en associations régionales : ce sont les 45 sociétés savantes regroupées au sein de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes (ABSS) qui accueilleront bientôt La Camosine (Nièvre) et la Société Paul Bert (Yonne).

Certes, chaque année le Conseil régional apporte son soutien au Congrès annuel de l'ABSS et aux publications des actes de Congrès/actes de Joigny par exemple).

Mais il serait souhaitable qu'une reconnaissance institutionnelle plus permanente et plus conséquente soit mise en place pour que l'ABSS figure elle aussi comme « association régionale » reconnue par le conseil régional. Comme d'ailleurs le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Bourgogne (CCSTI).

C'est ce vœu que je voulais exprimer, au nom de l'ABSS, du CCSTI et de la Section Culture du CESR avec leur accord respectif.

D'une manière plus générale, c'est l'ensemble de la culture, sous tous ses aspects, historiques, patrimoniaux, juridiques, géographiques, scientifiques, techniques et industriels qui mérite d'être prise en compte et d'apparaître dans le dispositif institutionnel du Conseil régional.

Il y va de la reconnaissance par ce dernier du travail considérable effectué par les très nombreux bourguignons qui font progresser la culture, le savoir et la connaissance dans toute leur diversité et leur richesse ».



Intervention de Michel MAILLET au titre du groupe CGT

Le projet de budget primitif de la Région Bourgogne pour 2007 est bien marqué par les contraintes relevées par notre assemblée dans l'avis rendu en novembre 2006 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- les incidences des nouvelles compétences transférées et leur poids financier
- les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle et son principe de ticket modérateur qui limitent les rentrées fiscales
- l'application à plein du dispositif d'une fraction de la TIPP en matière de dotations budgétaires.

Cependant, d'autres incertitudes demeurent concernant en particulier les incidences sur le budget du futur Contrat de Projets État Région qui est en cours de finalisation. Ce constat d'ailleurs interroge sur la nécessité qu'il y avait pour le Conseil Régional à adopter son budget avant la signature du Contrat de Projet et sans (peut-être?) en connaître les impacts sur le budget 2007. Nous savons d'ores et déjà que celui-ci sera débattu à la séance plénière du Conseil Régional du 19 février. N'aurait-il pas été plus sage d'attendre un mois pour adopter le budget 2007 ? En tout état de cause cela aurait permis à notre assemblée de travailler plus sereinement que la précipitation dans laquelle, une nouvelle fois, elle a été contrainte.

Cette remarque nous conduit à formuler l'exigence qu'il n'en soit pas de même pour l'examen du Contrat de Projet. Comment le CESR peut-il, en effet, formuler un avis pertinent sur un document qui engage la région pour 6 ans, alors que ses différentes commissions n'auraient qu'une seule réunion de travail à lui consacrer ? Nous sommes fermement convaincus que les négociations avec l'État sont suffisamment avancées pour que, dans les 15 jours qui viennent, des documents soient remis au CESR pour lui permettre de commencer à travailler. C'est, il nous semble, un minimum pour respecter les engagements de démocratie participative pris par le Conseil Régional.

Pour en revenir au projet de budget, malgré les remarques sur les contraintes formulées précédemment, force nous est de constater que l'évolution du budget entre 2006 et 2007 interroge : 22 % d'augmentation (12 % si on ne tient pas compte des nouveaux transferts de compétences) ce n'est pas une mince affaire. Chacun aura pu remarquer que l'équilibre budgétaire est atteint par un fort recours à l'emprunt (18 % du budget) et une nouvelle augmentation de la pression fiscale. Par ailleurs, une partie des ressources (11 %) s'appuie sur la TIPP dont il convient de relever à la fois le caractère aléatoire de son montant et sa totale contradiction en regard d'une démarche vers le recours à d'autres énergies que les produits pétroliers. L'exercice d'équilibre risque fort d'être périlleux !

Certes, la forte augmentation du budget régional résulte des différentes compétences transférées (les anciennes comme les nouvelles) sans que ces nouvelles dépenses engendrées pour le Conseil Régional soient compensées par les moyens correspondants venant de l'Etat. Mais tout démontre aussi que, dans la mesure où les dotations de transfert de compétences évoluent moins vite que les dépenses qu'elles engendrent, le palliatif qui consiste à recourir à l'emprunt risque, à long et moyen termes, de s'asphyxier. Aujourd'hui, la Région ne maîtrise environ que le tiers de ses ressources budgétaires. Qu'en sera-t-il demain ? Comme il l'a fait lors du débat d'orientation budgétaire, notre groupe tient à souligner une nouvelle fois la nécessité d'une véritable réforme de la fiscalité nationale et locale.

En complément des remarques des commissions et sans entrer dans le détail de toutes les fonctions, il nous semble important de relever quelques points. En matière d'action économique notamment, il apparaît

que le budget 2007 se concentre autour de la mise en œuvre du SRDE et notamment des différents axes consacrés aux filières, aux pôles de compétitivité et autres pôles d'excellence.

Cependant, l'année 2006 a vu une accélération forte des restructurations dans l'industrie, conduisant à de multiples suppressions d'emplois, dont les plus significatifs touchent les salariés de KODAK à Chalon-sur-Saône et ceux de DIM à Autun et Château-Chinon. Indépendamment des dispositifs d'accompagnement qui peuvent être mis en place et dont l'efficacité reste à démontrer, nous nous interrogeons sur les perspectives de devenir pour ces salariés. Alors que la Région est chef de file en matière de développement économique, nous avons quelques difficultés à trouver dans le dispositif d'action économique des signes forts pour orienter la Bourgogne vers le développement économique et l'emploi, hormis les pôles de compétitivité dont certains ont du mal à décoller.

Mais peut-être sommes-nous trop en avance et que des réponses à nos interrogations seront apportées dans le Contrat de Projets État Région ? Nous y croyons peu. Mais, en tout état de cause, la CGT sera attentive à son contenu qui, de notre point de vue, devrait permettre de donner de réelles perspectives aux salariés et nous saurons, dans ce cadre, formuler de réelles propositions.

En conclusion, et malgré la faiblesse de son contenu qui résulte des conditions dans lesquelles notre assemblée travaille, le groupe CGT votera le projet d'avis.



Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO au titre de la CFDT

« En ce qui concerne **le volet agriculture**, il est grand temps, au delà des mots, que **la Région appuie les actions innovantes locales** qui visent notamment à relancer et développer de nouvelles formes de productions préservant à la fois l'environnement et le maintien d'une agriculture de proximité. La création de plusieurs AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) autour de l'agglomération dijonnaise mais aussi en milieu rural a permis à des agriculteurs de proposer des produits frais et de proximité à une clientèle d'abonnés qui croit fortement à des habitudes de consommation plus soutenables. Outre le fait de créer et pérenniser des exploitations et des emplois, ces producteurs gardent aussi la main sur la distribution et ne sont pas les otages des circuits de la grande distribution. **Il y a là un enjeu économique, social, mais aussi de biodiversité**, et comme le disent les membres de l'association « Nature et Progrès », « permettre aux petits producteurs locaux de vendre à Dijon, c'est préserver une richesse naturelle ». C'est encore **donner une autre image** de l'agriculture en Bourgogne avec des professionnels qui ont délibérément choisi d'avoir une relation différente avec les consommateurs.

Sur le volet environnemental et la question cruciale de l'avenir énergétique si nous voulons qu'il y est un changement culturel et des évolutions des mentalités notamment sur les questions transports et habitat, nous devons aller à la rencontre de la population pour agir sur les comportements en s'appuyant aussi sur ceux qui, acteurs de terrain trop longtemps pris de haut, ont souvent essuyé les plâtres dans une période où, avant de pouvoir réaliser l'interface entre les partenaires institutionnels et les citoyens consom-acteurs, les entreprises les professionnels de l'habitat et de l'énergie, militer pour l'efficacité énergétique n'était guère dans l'air du temps.

Travail de longue haleine, **le plan Climat régional se devra**, comme je l'ai entendu hier aux rencontres de l'énergie, **d'agrèger l'ensemble des politiques publiques concernées et coordonner les problématiques transversales** (urbanisme, infrastructures...).

Travail collectif, il ne pourra se faire sans l'implication de tous, institutions politiques, administratives, territoires, acteurs économiques tels que les banques, les assureurs, et sociaux avec les organisations syndicales et les organismes associatifs.

A ces associations aujourd'hui de plus en plus fragilisées suite aux désengagements successifs de l'Etat, et connaissant des difficultés structurelles qui mettent en péril nombre d'emplois de haute technicité (conseiller info énergie par exemple) il est indispensable **que l'Etat et les Collectivités Territoriales en Bourgogne avec l'aide d'autres partenaires, s'engagent pour leur apporter un soutien pérenne en fixant des objectifs régionaux pour que ces missions d'intérêt général se poursuivent, permettant de garantir le succès de l'application des politiques publiques en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables** ».



Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre de la CGT

J'interviendrai plus particulièrement sur la recherche et l'enseignement supérieur.

Tout d'abord, le groupe CGT se félicite du projet de mise en place d'un « plan régional de la recherche et de l'enseignement supérieur en Bourgogne » et espère que le CESR pourra pleinement jouer son rôle dans son élaboration et sa validation, notamment à travers les différents avis qu'il a déjà émis sur ce sujet.

Par exemple, l'une des recommandations du CESR, à travers son avis sur la recherche en Bourgogne, est de simplifier les interfaces entre recherche et entreprises. Force est de constater que la politique régionale va à contre courant en encourageant et en soutenant la multiplicité des différentes structures de transfert de technologies et d'innovation et autres guichets pour start up. D'ailleurs le groupe CGT demande que le CESR s'autosaisisse de cette question et étudie l'efficacité de ses différentes structures d'aide à l'innovation et à la création d'entreprise au regard des fonds publics qui y sont investis. Mais aussi à quand une évaluation de la politique des crédits d'impôt pour la recherche et de la politique de recherche et développement des entreprises bourguignonnes ?

D'autre part, le CESR a insisté sur la nécessité de développer les recherches dites « fondamentales » ou « d'amont » qui préparent les innovations de demain, voire d'après demain. Là encore nous constatons que le Conseil Régional privilégie les recherches à court terme, supposées porteuses d'innovation pour les entreprises bourguignonnes, notamment à travers le soutien aux pôles de compétitivité. Ces derniers sont pourtant fortement critiqués par la communauté scientifique, justement parce qu'ils aspirent les mannes publiques sans aucun contrôle ni des salariés, ni des citoyens et sur des projets qui n'ont rien de scientifique.

Pire encore, semblant accompagner le Pacte pour la recherche du gouvernement Villepin, le Conseil Régional soutient la compétition entre Régions et tente d'attirer des chercheurs en Bourgogne à travers un « kit » d'aides diverses, qui permet à ceux-ci d'acheter le minimum pour pouvoir travailler. C'est nier que c'est à l'Etat de donner à sa recherche publique les moyens de travailler, notamment à travers les dotations de bases aux laboratoires. C'est aussi à l'Etat de mettre en place une politique de recherche nationale ambitieuse, s'appuyant sur les régions, dont le rôle doit se limiter à impulser et accompagner les programmes de recherche qui s'insèrent dans leurs territoires. Rien de tout ceci ne permettra à la Bourgogne de sortir de sa piètre 17^{ème} place en matière de recherche.

Dernier point, le montant des bourses de doctorat du Conseil Régional sont si faibles, que leurs bénéficiaires reçoivent la prime pour l'emploi. Est-ce ainsi que l'on rend les métiers de la recherche attractifs et que l'on va éveiller des vocations chez nos jeunes bourguignons ?

Enfin, nous constatons avec regret qu'aucun crédit n'est inscrit dans ce budget 2007 pour la culture scientifique et technique, alors que notre CESR vient d'entamer une autosaisine sur ce sujet.

ANNEXES

Compte-rendu des débats de la commission 1

La commission souhaite rappeler combien une vision multi scalaire est bénéfique aux politiques d'aménagement du territoire, et déplore à ce sujet que les infrastructures de transport ne soit pas intégrées dans la réflexion territoriale de la Région. Il est important que les aspects intra régionaux, interrégionaux et nationaux des transports soient envisagés dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire décloisonnée, afin de désenclaver les territoires et de coordonner les efforts.

Dans les cadres d'intervention balisant l'attribution de ses aides, le conseil régional privilégie les territoires relevant de Pays, préférant encourager l'organisation des territoires plutôt que de déroger aux règles en vigueur. La commission attire l'attention des élus régionaux sur les territoires péri urbains, qui ne sont pas intégrés dans le secteur d'un Pays, et donc non éligibles aux aides. La commission suggère que les spécificités du périurbain soient prises en compte dans les critères d'attribution.

En matière d'aides aux logements, la commission ne peut que saluer les efforts déployés par le Conseil régional pour développer les logements en milieu rural. Elle insiste néanmoins sur la nécessité d'accompagner cette priorité affichée en faveur du logement, et notamment du logement social, d'une politique de développement économique de ces territoires ruraux.

La commission se réjouit que le taux d'exécution budgétaire du pôle développement soit passé de 60 % en 2004 à 92.7 % en 2006, cette montée en efficience atteste d'efforts soutenus que les conseillers ne peuvent que saluer.

Dans le domaine agricole, la commission insiste sur le risque que les aspects administratifs ne prennent l'ascendant sur les dynamiques de projets. 15 à 20 % des jeunes agriculteurs choisissent de s'installer sans solliciter aucune aide, pour diverses raisons, mais tenant généralement à la complexité du montage des dossiers de demande. C'est pourquoi la commission insiste sur l'importance, dans les négociations menées actuellement dans le cadre du Contrat de Projet État-Région d'ouvrir les critères d'attribution des aides aux jeunes agriculteurs souhaitant s'installer, et de faire remonter les attentes de la profession.

Afin que les filières puissent continuer à travailler, il est important que les contrats interprofessionnels de progrès en agriculture soient entérinés rapidement, les acteurs concernés ayant travaillé sur le sujet et rendu leurs conclusions.

Les aides attribuées aux agriculteurs pour l'acquisition de matériel agricole sont conditionnées à l'achat de matériel neuf. Cette restriction est dommageable pour la collectivité, qui pourrait faire des économies substantielles en autorisant l'achat de produits d'occasion, et pour les petits exploitants qui n'ont pas les moyens d'investir dans des machines neuves. La commission suggère que ce critère d'attribution soit revu, afin que le concours du Conseil régional à l'amélioration du matériel agricole soit ouvert à tous les agriculteurs.

Il est également important, pour les agriculteurs modestes, que la collectivité continue à porter la plus grande attention aux « petits dossiers » d'aides, et que les seuils minimum pour l'intervention régionale continuent à être abaissés.

La commission suggère enfin que la diversification agricole de proximité soit encouragée par le Conseil régional. Les initiatives porteuses que sont les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) peuvent retenir l'attention de la collectivité, car elles instaurent une relation directe entre producteurs et consommateurs.

Pour la commission, l'une des missions cruciales du Conseil régional en matière agricole est la valorisation des produits de qualité, des ressources et des savoir-faire.

Compte-rendu des débats de la commission 2

- **Développement économique**

Les membres de la commission prennent acte des principales caractéristiques du budget 2007.

- la Région a défini sa stratégie économique pour la période 2005-2010 dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique : le budget en est la traduction concrète
- Quasi stabilité du budget 2007 : en hausse de 3 % par rapport à 2006
- Désengagement de l'Etat dans le domaine économique et baisse des crédits émanant des fonds européens

Principales observations des conseillers

- La Région a élaboré un budget en prenant en compte la nécessité d'opérer des choix stratégiques et politiques : les actions sont resserrées et recentrées, on évite le saupoudrage en misant sur des axes forts pour rendre l'action cohérente et lisible.
- Les conseillers relèvent la volonté de la Région de structurer l'économie régionale : la priorité est donnée aux démarches collectives, aux filières, pôles de compétitivité, pôles d'excellence ou à des démarches individuelles si elles s'inscrivent dans les thématiques prioritaires.
- Projets individuels : le dispositif d'intervention a été resserré : réduction du nombre des aides et recherche de plus de synergie de tous les acteurs.
- Sachant que le budget 2006 a été réalisé à 97,13 %, et que le budget 2007 est « seulement » en hausse de 3 % : quelle est la marge de manœuvre pour l'avenir ? Pourra-t-on réellement mener toutes les actions à leur terme et atteindre les objectifs fixés par le SRDE ?
- Les pôles de compétitivité ne pourront pas compenser les pertes d'emplois dans les secteurs sinistrés de l'industrie : il faut prendre en compte la réalité des salariés.
- **En conclusion** : budget réaliste qui met en évidence les orientations économiques stratégiques, ciblé.
Attente des chiffres relatifs aux dotations du Contrat de Projet et des Fonds européens, non intégrés au présent budget.

- **Tourisme**

Le budget 2007 est caractérisé par la deuxième année d'exécution du Schéma régional de développement touristique. Budget 2007 en hausse de 10 %.

Principales observations des conseillers

- Les membres de la Commission notent avec satisfaction l'augmentation des crédits alloués à ce secteur, négligé dans le passé, essentiel pour l'emploi et la vie des territoires.
- Intérêt pour le programme 1.34 « années thématiques » qui peut permettre à la Bourgogne de rattraper son retard en valorisant le patrimoine.
- L'action de développement touristique doit s'inscrire dans la durée et sur l'ensemble du territoire (zones rurales).
- Le recrutement au sein de la Direction du tourisme d'un spécialiste de l'ingénierie touristique chargé de l'accompagnement des porteurs de projet prouve l'intérêt de la Région pour ce secteur.
- **En conclusion** : budget en hausse, recrutement d'un cadre spécialisé en ingénierie touristique qui mettent en évidence la volonté régionale d'accentuer le développement de ce secteur.
Attente des chiffres relatifs aux dotations du Contrat de Projet et des Fonds européens, non intégrés au présent budget.

Compte-rendu des débats de la commission 3

Les conseillers ont regretté l'absence de tableau comparatif détaillé des budgets précédents, ce qui leur aurait permis de considérer les évolutions budgétaires.

Il faut noter que ce budget n'intègre pas les effets de la nouvelle convention TER en cours d'élaboration entre la SNCF et le Conseil régional. Par ailleurs, le nouveau CPER n'intégrera plus les transports routiers.

Le budget transport représente l'un des postes de dépense les plus importants de la Région avec 154 769 200 € en AP/AE.

Quelques grandes évolutions sont constatées :

Concernant le TER

On note le renforcement de dessertes, la mise en place de cadencement de lignes (Dijon Mâcon Lyon notamment), la poursuite du programme de renouvellement de matériel (commande complémentaire de 5 automoteurs de grande capacité -AGC- pour répondre à l'augmentation de 10 % de la clientèle).

On arrive à la dernière année du programme quinquennal de rénovation des gares. Un niveau acceptable a été atteint. A partir de 2007, il faudra monter un nouveau programme d'amélioration et d'équipement. Par ailleurs, les études du futur CPER (étoile de Paray-le-Monial, Nord Morvan et VFCEA (Voie ferrée centre Europe Atlantique) sont financées dans le cadre d'un programme transitoire.

Concernant le TGV Yonne Méditerranée, la Région est sollicitée par la SNCF pour contribuer à financer la hausse des péages. En contrepartie, elle souhaiterait l'origine du TGV à Paris, gare de Lyon au lieu de Melun. Les négociations sont en cours avec la SNCF sur ce point.

La liaison routière entre Le Creusot TGV et Roanne via Paray-le-Monial, actuellement conventionnée par le Conseil général de la Loire, sera reprise par le CRB et intégrée dans le plan de transport du TER Bourgogne. Une étude sera engagée, en application de la loi du 2 février 2005, pour l'élaboration d'un schéma directeur de mise en accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite en prévision de l'échéance de 2015.

Concernant les routes et voiries

Le CPER est prorogé sur ce point jusqu'en 2008 pour assurer les engagements pris antérieurement : LINO, RN7. Ensuite, à partir de 2009, ce seront les PDMI qui prendront le relais du Contrat de Plan pour les projets routiers.

Il s'agit de la poursuite du financement de la RCEA (en attendant des décisions à venir sur le mode de gestion des tronçons).

Concernant le transport aérien

Le projet Renaissance est inscrit au budget ainsi que le financement de la liaison Dijon/Nevers si 2 aller retour sont mis en service.

La région est propriétaire de 2 aérodromes, St-Yan et Auxerre/Branches (gestion par un syndicat mixte et financement par tiers (Conseil régional/Conseil général/Communauté de communes de l'Auxerrois).

Concernant les transports fluviaux

En l'absence de CPER stabilisé à l'heure actuelle, il a été réservé une somme correspondant à un ratio calculé à partir des années précédentes. La question se pose notamment pour les canaux de type Freycinet.

Concernant les liaisons multimodales

Outre le financement de Pagny, des études concernent le port de Gron, la billettique et les différents pôles d'échanges (parmi lesquels celui de la gare de Dijon). Pour la plate-forme fret de Dijon/Gevrey, le financement de l'étude en cours s'élève à 40 000 € partagés entre les 4 partenaires dont le CRB. Elle permettra de déterminer le potentiel et les conditions de reprise de l'exploitation de cette infrastructure.

Principales observations des conseillers

La commission approuve l'investissement de la Région en matière de transport ferroviaire de voyageurs. L'offre et la fréquentation (nombre de voyageurs) ont augmenté de 10 % cette année 2006. Ce succès a été obtenu sur l'ensemble du réseau (particulièrement sur les axes Paris-Sens, Paris-Auxerre et Dijon sur Dijon Mâcon Lyon et Dijon-Nevers) après plusieurs années d'amélioration du service rendu.

Elle note avec satisfaction le projet d'électrification de la portion Chagny-Montchanin qui permettra le raccordement vers Lyon de la branche Est du TGV Rhin-Rhône avec des investissements limités. De même, il approuve le choix de la Région de demander le maintien du personnel dans les gares TER de la Région.

Elle constate que le financement du TGV Rhin-Rhône n'apparaît plus dans le budget 2007 ; l'essentiel ayant été inscrit, comme la loi l'impose, au budget 2006. Mais le paiement n'interviendra que progressivement par la suite en fonction de l'avancement du chantier.

Mais la commission regrette que les hausses de capacité du TER réalisées cette année ne soient pas compensées par l'Etat.

Elle s'interroge également sur l'avenir des petites lignes du Morvan et de la Bresse et note le risque que les Régions soient amenées à participer, un moment donné, au financement des dépenses de modernisation et renouvellement d'infrastructures.

Elle souhaite que la Région

- se positionne sur le parking de la gare de Chalon, bien que ce point relève de la responsabilité de l'agglomération,
- installe une collecte sélective des déchets en gare et dans les trains.

En matière d'environnement

Quatre nouveaux axes sont prévus cette année :

- la mise en œuvre d'un Plan Climat régional en partenariat avec l'ADEME,
- la préservation des ressources naturelles (notamment la mise en place de réserves naturelles régionales et la restauration de corridors écologiques),
- l'intégration du développement durable dans l'ensemble de politiques et actions du Conseil régional et l'affirmation d'ALTERRE (Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable) comme pilier de l'action.

Principales observations des conseillers

La commission approuve ce projet de budget concernant l'environnement et ses nouveaux axes.

Elle regrette certaines contradictions qui apparaissent encore entre les différentes politiques menées par le Conseil régional (exemple de subventions attribuées à des programmes comportant du chauffage électrique). Aussi apprécie-t-elle le souci de prise en compte systématique du développement durable dans l'ensemble de ses politiques et en particulier l'intégration de cette dimension dans les commandes publiques.

La commission souhaite cependant qu'un soutien plus affirmé soit assuré vis-à-vis des associations qui accomplissent, pour certaines, des missions de service public. Les associations œuvrant en faveur de l'environnement et du développement durable rencontrent des difficultés considérables pour assurer la pérennité de leur fonctionnement et sont obligées de licencier leur personnel.

Les Espaces info Energie de Bourgogne, service public d'information sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables, doivent notamment disposer des moyens de poursuivre leur action dans la durée. Ils doivent être soutenus d'autant plus que les conventions passées entre l'ADEME et les associations arrivent à échéance au cours de cette année pour bon nombre d'entre elles. Une incertitude pèse donc sur la pérennité de ce service neutre et gratuit ainsi que sur les emplois et les investissements qui y sont liés.

La Région pourrait jouer un rôle pour soutenir la constitution d'un réseau entre les associations de protection de l'environnement.

La commission considère qu'il y a lieu, en outre, de mener un débat contradictoire concernant les biocarburants en Bourgogne.

Compte-rendu des débats de la commission 4

- **Relations européennes et internationales**

La politique internationale du Conseil Régional de Bourgogne s'articule autour de deux objectifs : d'une part, favoriser l'ouverture européenne et internationale des Bourguignons, et d'autre part, mieux positionner la Bourgogne dans l'environnement économique mondial.

Budget 2007 : 1 576 000 euros

Principales observations des conseillers

- Maintien de l'antenne de Bruxelles par la constitution de l'association « *Bourgogne Franche-Comté Europe* » dont l'objet est de défendre l'intérêt des deux Conseils régionaux auprès des instances européennes.
- Évolution de la politique de coopération décentralisée grâce aux relations contractuelles entre le Conseil régional et des collectivités étrangères : en Allemagne, République tchèque, Pologne, Afrique du Sud et Singapour.
- Mise en place du nouveau programme Eurodyssée destiné à inciter à la mobilité internationale des jeunes bourguignons.
- Les conseillers regrettent que le centre d'information sur l'Europe « *Europe Direct* » ne soit pas suffisamment connu du grand public, des articles dans la presse ou l'achat d'espaces publicitaires pourraient aider à faire mieux connaître l'Europe et ses institutions. D'une façon générale, il est nécessaire d'informer le grand public de toute l'action de la Région en ce domaine qui n'est pas assez visible.
- Les conseillers notent avec satisfaction la nouvelle organisation de la *Direction de l'Europe, international et coopération décentralisée* qui se renforce et se structure par la création de deux services : service de l'Europe et service de la coopération internationale.
- **En conclusion** : les conseillers sont satisfaits de l'évolution sur les 10 années passées. Le CESR, initiateur des assises de la coopération décentralisée, a été entendu.
Attente des chiffres relatifs aux dotations du Contrat de Projet et des Fonds européens, non intégrés au présent budget.

- **Sports**

- Tous les acteurs du sport, quelle que soit la taille de l'association, essaient d'avoir des moyens suffisants pour assurer leurs missions. D'une façon générale, ils trouvent une bonne écoute auprès du Conseil Régional de Bourgogne.
- Les conseillers souhaitent attirer l'attention sur l'importance du sport en milieu rural qu'il faut soutenir avec force.

- **Habitat**

Même si les élus régionaux sont conscients de l'acuité du problème du logement, il convient de noter que, comme l'a rappelé le Président Patriat lors des Assises de l'Habitat, la Région n'a pas de compétence en matière de logement. Elle assure principalement un rôle d'impulsion en ce domaine.

Principales observations des conseillers

- les conseillers notent qu'il n'y a pas d'augmentation des crédits affectés aux PLAI (Prêt locatif aidé à l'insertion).
- Réhabilitations de logements sociaux en milieu urbain. Ces actions seront menées dans le cadre d'appel à projets avec des exigences et des contraintes fortes notamment en matière de maîtrise d'énergie visant à la réduction du « couple loyer + charges ». Les conseillers sont très favorables à cette action qui rejoint les propositions du CESR.

- Programme « Villages Avenir », nouveau dispositif sur le point d'être finalisé par la Région : ce programme concerne des « extensions de bourg », dans des communes de moins de 3 500 habitants. Les conseillers souhaitent que l'on réfléchisse à ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour que la population se répartisse sur le territoire avec un système qui favorise la vie des villages. Il convient de conditionner l'aide du Conseil régional à l'existence d'une étude d'opportunité ou d'un PLU.
- En conclusion : on notera que les axes poursuivis par le Conseil régional vont dans le sens des préconisations du CESR.

- **Santé**

Le budget 2007 de la santé s'articule autour des axes suivants :

- parvenir à maintenir et favoriser l'installation de professionnels de santé
- soutien à la politique sanitaire (transports hélicoptés)
- développer une politique prévention
- soutenir les actions de santé publique conduites par des associations de la région Bourgogne

Principales observations des conseillers

- les conseillers prennent acte des différentes actions régionales dans ce domaine ; ils souhaitent néanmoins que dans le cadre de l'action 2-22 « *soutien au réseau sanitaire bourguignon* » le Conseil régional veille avec la plus grande vigilance à ce que les professionnels s'engagent à prendre en charge toute la population sans exclusive et notamment les personnes relevant de la CMU.

- **Accès à l'emploi direct**

Le Conseil régional met en place différentes actions en matière d'emploi rapide des personnes présentant des difficultés d'insertion. Les conseillers affirment leur fort attachement à la poursuite et à l'amplification de ces actions, notamment pour ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme qui reste un problème crucial pour un nombre important de personnes en difficulté, les conseillers soulignent que l'illettrisme mérite une prise en charge bien identifiée.

Compte-rendu des débats de la commission 5

Ce budget sera complété par les financements liés au futur CPER dont les données ne sont pas encore disponibles à ce jour. Difficile de ce fait de considérer ce projet de budget isolément.

Les enjeux d'un budget sont trop importants pour qu'on les traite aussi rapidement. Souhait de disposer des éléments plus longtemps à l'avance. Sentiment d'un certain formalisme.

La commission n° 5 regrette de ne pas disposer d'un tableau permettant la comparaison avec les exercices précédents.

Montant 2007 : 171 millions d'euros (contre 144 en 2006).

Les évolutions majeures

- On constate une augmentation du BP liée au transfert du budget relatif au programme d'actions subventionnées AFPA et à la prise en compte des formations sanitaires et sociales. Ces nouvelles compétences génèrent aussi de nouvelles recettes.

- Une certaine stabilité des financements liés à l'apprentissage

- En matière d'accompagnement vers l'emploi : la Région se centre sur certaines actions mais ne pourra pas prendre en compte l'ensemble des actions qui ne bénéficieront plus de financement par l'Etat dans le cadre du CPER. (Notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire).

Outre l'effet CPER, il faut s'attendre à une diminution des fonds européens (FSE) qui passerait de 140 millions d'euros à 100 millions.

- Enseignement secondaire

Augmentation du budget de 13.9 % par rapport au BP 2006

Lycées publics

Hausse des investissements de 10 millions d'euros pour les travaux dans les lycées.

Cette année verra la mise en place de la décentralisation des personnels TOS : 850 agents sont rattachés au personnel de la Région en 2007.

- Enseignement supérieur

Le CPER devrait avoir un impact fort sur ce budget (107 millions d'euros attendus)

Deux priorités :

- regrouper les établissements d'enseignement supérieur et les écoles d'ingénieurs pour créer un institut polytechnique,
- améliorer la qualité de vie des étudiants (logement, restauration).

Fonction 9 Action économique

Recherche et innovation

La Bourgogne ne se situe qu'en 17^{ème} position parmi les régions françaises en matière de recherche. La région souhaite développer le soutien à ce secteur.

Projet d'élaborer en 2007 un Plan régional de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Principales observations des conseillers

La commission considère l'effort réalisé par la Région et approuve ce projet de budget dans la mesure où :

- il soutient la recherche, secteur qui a pris en Bourgogne un important retard par rapport aux autres Régions,
- il participe au regroupement des établissements de formation supérieure,
- il prévoit des dépenses utiles dans les lycées et réalise des travaux d'entretien qui permettront la conservation du patrimoine,
- il est cohérent avec le PRDF et le SRDE.

Elle s'inquiète du désengagement de l'Etat annoncé par la Région, qui serait la cause d'un recours plus important à l'emprunt, qui passe de 26 à 121 millions d'euros pour 2007. Ce désengagement porterait aussi sur le financement des associations qui emploient des publics en difficulté. La Région ne pourra pas compenser l'absence de moyens dans ce secteur, le cadre fiscal actuel ne le lui permettant pas. Ce désengagement apparaîtrait également dans le cadre du CPER.

La commission constate le taux d'exécution du budget 2006 qui atteint 90 % ou plus dans certains secteurs, ce qui témoigne de la volonté de réaliser les actions prévues.

Concernant les établissements d'enseignement secondaire, la commission remarque le peu de responsabilité laissée aux chefs d'établissements concernant la gestion du budget de leur établissement.

Concernant la recherche, il apparaît cependant que le paysage se complexifie. Il avait été préconisé dans l'avis sur « la recherche en Bourgogne » de créer une seule structure chargée de l'interface entre la recherche et les entreprises. Cette dispersion induit une perte d'efficacité.

La commission suggère l'évaluation des actions menées en matière de recherche, mais aussi d'accompagnement vers l'emploi. Il faut mettre en place des indicateurs d'efficacité (pas seulement d'exécution des programmes) comme par exemple considérer les emplois créés au regard des sommes investies.

Compte-rendu des débats de la section

La section salue les nouvelles inflexions prises par la Région en matière culturelle pour l'année 2007, elle voit dans ce budget primitif une réelle volonté de clarification et les soubassements d'un développement futur.

Le fonds régional pour la création et la diffusion artistique, lié au conventionnement pluriannuel avec des équipes artistiques, équipements culturels et collectivités, est une mesure attendue et proposée par la section dans son avis « La Région : espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles ? ». Elle permettra sans conteste la pérennisation de projets structurants et la lisibilité des attentes de la Région en matière culturelle. La section insiste sur l'importance d'inscrire des exigences de médiation, d'éducation et de liens avec les pratiques en amateur dans ces conventions pluri annuelles.

Les conventions de développement culturel, signées avec les communes considérées comme des « villes d'appui », et destinées à faire émerger des projets d'envergure, répondent avec pertinence aux besoins d'aménagement culturel des territoires, et préfigurent des volets culturels forts des contrats de Pays. La section culture et TIC ne peut qu'approuver l'expérimentation des conventions de développement culturel et est favorable à sa généralisation. Elle souhaite suivre de près cette politique et en réaliser une évaluation.

La section attire enfin l'attention de la Région sur la nécessité d'envisager les politiques culturelles de façon transversales et suggère que soient poursuivies les collaborations entre services afin que les domaines de la culture scientifique, technologique et industrielle, comprenant notamment les sociétés savantes, les ateliers de culture scientifique, les expo sciences et de l'éducation artistique, fassent partie de la réflexion sur les politiques culturelles.

En matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, la section constate que l'année 2006 a été particulièrement riche en initiatives et en avancées, avec les assises régionales des TIC et l'obtention de la licence Wi Max pour la Bourgogne. La section se félicite de cette politique volontariste, qui permettra bientôt à toutes les zones blanches de la région d'être couvertes en offres haut débit.

La visio conférence, bon moyen pour rapprocher les bourguignons, ne semble pas encore accessible à tous, à cause d'incompatibilités matérielles et faute de personnels qualifiés pour utiliser les équipements. En lien avec sa compétence relative aux lycées et sa prise en charge des TOS, la section suggère que la Région, en plus de l'achat de matériel, embauche dans chaque établissement scolaire concerné, un agent de maintien informatique afin que les équipements soient utilisés de façon optimale. La section propose également que la Région, en tant que chef de file, coordonne les structures qui s'équipent de salles de visio conférences afin de vérifier que le matériel soit compatible.